



3 questions à



Eric Chenut
Président de la Mutualité Française

Sur les enjeux liés à la protection sociale et à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et de leurs proches



Pouvez-vous présenter la Mutualité Française et son champ d'action ?

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité Française représente près de 500 mutuelles. Nées de la volonté de femmes et d'hommes de se protéger solidairement des aléas de la vie, les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles protègent 35 millions de personnes couvertes en santé, prévoyance, retraite et dépendance.

Les mutuelles ce sont aussi plus de 26 000 interventions de prévention sur des thématiques et des modalités variées, ce qui en fait le premier acteur privé de prévention en santé par le nombre d'actions déployées sur l'ensemble du territoire.

Avec plus de 2 900 services de soins et d'accompagnement mutualistes partout en France, les mutuelles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins dans les territoires, à un tarif maîtrisé, pour plus de 6 millions d'utilisateurs par an. Les organismes mutualistes recouvrent ainsi un large spectre de services dans le champ de la santé et de la protection sociale, avec notamment près de 600 centres de santé et laboratoires et près de 100 établissements sanitaires, plus de 1 200 centres d'optique et d'audioprothèse, 250 établissements dédiés à la petite enfance, 515 consacrés aux personnes âgées et 180 aux personnes en situation de handicap.

La Mutualité Française développe par ailleurs des initiatives innovantes, notamment dans le champ du handicap. Par exemple, VYV 3 Pays de la Loire soutient avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la Technicothèque, une plate-forme portée par le Centre de recherche sur les nouvelles technologies et la domotique. Cette structure prête, loue et met à disposition avant acquisition, des aides techniques qui simplifient grandement certains gestes de la vie quotidienne mais qui, pour la plupart, demeurent non remboursées par la Sécurité sociale.



Quels sont actuellement les enjeux liés à la protection sociale et à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et de leurs proches ?

La Mutualité Française promeut l'autodétermination des personnes en situation de handicap et agit pour qu'elles puissent mener leur projet de vie via notamment une protection sociale adaptée.

De ce fait, l'évolution vers une médecine personnalisée, plus soucieuse du bien-être de chacun, doit être encouragée. Les personnes en situation de handicap sont en effet confrontées à des difficultés pour accéder à certains soins en raison d'une inadaptation à leurs besoins spécifiques. Pour faire de la médecine une discipline plus inclusive, il convient ainsi de prendre des dispositions concrètes pour, par exemple, assurer un suivi gynécologique adapté à la situation de handicap ou faciliter les soins dentaires pour les personnes en situation de handicap mental.

Par ailleurs, les mutuelles œuvrent pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment de dispositifs innovants ou de partenariats pour permettre l'accessibilité en langue des signes françaises des consultations ou d'actions de prévention adaptées. Elles forment les professionnels de santé qui interviennent au sein des services de soins et d'accompagnement mutualistes. Via les dispositifs renforcés de soutien à domicile, les mutuelles facilitent le maintien en autonomie et la vie à domicile de personnes vieillissantes pour lesquelles des déficiences peuvent apparaître.

Il faut aussi faciliter l'aide et l'entraide et mieux accompagner les aidants. Ces derniers assument une charge importante, notamment en ce qui concerne l'organisation du parcours de prise en charge. La Mutualité Française soutient l'organisation d'une « offre de répit » pour les aidants qui peut recouvrir différentes dispositions comme le développement de séjours spécifiques.



Comment le mouvement mutualiste porte-t-il ses engagements au niveau européen et international ?

La législation européenne est importante pour l'ensemble des activités mutualistes et donc pour nos adhérents. En lien avec les organisations dont elle est membre, dont l'association des prestataires de services pour personnes en situation de handicap en Europe (EASPD), la Mutualité Française intervient auprès des institutions européennes et des parties prenantes de la société civile pour promouvoir le socle européen des Droits sociaux.

De manière plus globale, elle participe, avec l'Association Internationale de la Mutualité (AIM), aux initiatives internationales de l'Organisation mondiale de la Santé comme des Nations Unies pour une couverture santé universelle.

La Mutualité contribue également au développement international des mutuelles au travers du Programme d'Appui aux Stratégies Sociales (PASS). Ce programme à but non lucratif apporte une expertise en réponse à diverses problématiques ponctuelles de santé et de protection sociale en Afrique et soutient un projet de micro-systèmes de santé.